



## Communiqué

### Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 19 mai 2020

Paris, le 10 avril 2020

**Altareit informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Mixte, a été convoquée pour le :**

**Mardi 19 mai 2020  
à 9h30  
8 avenue Delcassé 75008 PARIS**

Un avis préalable valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°44 du 10 avril 2020. Cet avis contient en particulier :

- l'ordre du jour de l'assemblée,
- le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée,
- les conditions d'accès à l'assemblée,
- les modalités requises pour poser des questions écrites à l'assemblée ou demander l'inscription de points ou de projets de résolutions,
- les conditions pour participer et voter à l'assemblée,
- les modalités permettant de voter par correspondance ou par procuration,
- les conditions et modalités de notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire.

Cet avis peut être consulté sur le site Internet du BALO en utilisant le lien : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/document/202004102000849-44>.

Eu égard au contexte actuel lié au Coronavirus (Covid-19) et par mesure de précaution, les actionnaires sont invités, comme rappelé par l'Autorité des marchés financiers dans son communiqué de presse du 6 mars 2020, à voter par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Les modalités de participation physique à l'Assemblée Générale de la Société pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Pour plus d'informations, vous êtes invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'Assemblée Générale 2020 sur le site de la Société ([www.altareit.com](http://www.altareit.com)) (rubrique Finance/Assemblées Générales)

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social et sur le site Internet de la Société ([www.altareit.com](http://www.altareit.com)) ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par CACEIS Corporate Trust –

Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9 au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées, à l'adresse susmentionnée, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Cet avis vaut avis de convocation, sauf si des éventuelles modifications devaient être apportées à l'ordre du jour notamment à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité d'entreprise.

***A propos d'Altareit - FR0000039216 - AREIT***

*Filiale à 99,85% du groupe Altarea, Altareit est un pure player de la Promotion immobilière en France. Son expertise unique en promotion multiproduit, en fait un acteur de référence sur les Grands projets mixtes des métropoles françaises. Altareit dispose de l'ensemble des savoir-faire pour concevoir, développer, commercialiser et gérer des produits immobiliers sur-mesure. Altareit est coté sur le compartiment B d'Euronext Paris.*

**Contacts Altareit :**

**Catherine Leroy, Relations investisseurs**  
**cleroy@altareacogedim.com, tél : + 33 (0)1 56 26 24 00**